

Rapport de l'exercice 2020

1. Avant-propos

Cher membre,

En bien des points, l'année 2020 fut exigeante et a laissé des traces: les réunions sans-souci et l'étroite collaboration sont devenues un bien précieux. Au début du confinement, le travail journalier était empreint d'incertitude, à savoir quels produits peuvent encore être vendus, qu'advient-il des collaborateurs/trices qui sont des patients à risque, comment doit-on qualifier une quarantaine édictée selon la loi du travail, etc. Même les concepts de protection que nous avons dû élaborer furent un défi, de même que les articles hygiéniques manquants tels que les masques de protection ou moyens de désinfection. La branche droguiste a très bien résolu ces problèmes et bon nombre d'entreprises ont réalisé un bon chiffre d'affaires grâce aux produits de désinfection faits maison et d'autres innovations telles que le service de livraison à domicile, etc. Mais, n'oublions pas que la branche est hétérogène et qu'il n'y a pas que des gagnants. La saison du ski a démontré qu'elle engendre, selon la région, de nouvelles questions et que la crise n'est pas surmontée. Je suis persuadée que la branche est bien armée, a rapidement su s'adapter et est bien prémunie contre de futurs changements.

L'Association des Employés droguistes Suisse a, elle aussi, été très sollicitée en 2020: Le nombre de membres requérant des réponses à des questions de droit, a augmenté. L'assemblée des membres a dû se tenir par écrit et la plupart des séances du comité directeur se firent digitalement. Il fut réjouissant de constater que la votation pour le congé de paternité fut positive, ce qui amena l'introduction d'un congé de paternité de deux semaines à partir du 1.1.21 - ce qui est avant tout dû aux efforts de notre association faîtière Travail.Suisse (voir plus à ce sujet sous le point 9). Vu que le bilan est relativement bon pour notre branche, j'espère que la nouvelle année sera plus détendue, que nous retournerons à une situation un peu plus normale et que les réunions sans-souci et l'étroite collaboration feront de nouveau partie de notre quotidien – à tous.

Regula Steinemann
Gérante / Avocate

2. Comité directeur

L'année passée, le comité directeur s'est réuni une fois pour une réunion ordinaire (avant la pandémie) et par deux fois digitalement pour une réunion du comité directeur. Par ailleurs, beaucoup de décisions ont été prises par écrit. Le comité directeur est composé de:

- **Jürg Böninger**; membre du comité directeur, membre de la commission d'examen ESD, membre de la commission d'assurance de la caisse de retraite USD
- **Reto Karich**; trésorier et section membres, délégué Travail.Suisse, délégué dans l'assemblée de la Fondation Proparis (PeKa)
- **Brigitte Schalch**; membre du comité directeur
- **Hanno Thomann**; membre du comité directeur, délégué Travail.Suisse, membre de la commission d'assurance de la caisse de retraite USD

3. Activités des commissions

Les personnes suivantes garantissent les intérêts des membres de notre association dans des organes externes:

- **Sara Burkhard**; membre de la commission d'examen ESD
- **Therese Koestler**; représente l'association dans l'union des employés de la Région de Bâle

4. 81ème Assemblée Générale / réalisée par écrit en 2020

La 81ème Assemblée générale a été réalisée par écrit. Le retour d'information se fit dans les temps par 24 membres, en considérant que 23 membres ont voté 9 des 9 ordres du jour et 1 membre 3 des 9 ordres du jour. Le résultat du vote a été envoyé aux membres participants et publié sur la page d'accueil. Vous pouvez consulter les résultats détaillés sous:

http://drogisten.org/images/News/gv20/abstimmungsergebnise_gv_2020.pdf.

Un procès-verbal écrit a également été rédigé pour l'AG de l'année prochaine.

5. Conseils juridiques gratuits pour les membres

Tout spécialement en 2020 bon nombre de membres ont utilisé le conseil juridique gratuit. La situation exceptionnelle du Covid a amené un afflux de questions concernant le harcèlement et le licenciement vu que les conditions de travail déjà très affectées devinrent de plus en plus critiques. Par ailleurs, il y eut, surtout au début de la pandémie, beaucoup de questions relevant de la quarantaine, des problèmes de garde d'enfants et du maintien du payement du salaire.

6. Assurances

Les contrats existant avec Syna et l'assurance de protection juridique Coop courent comme par le passé. Concernant le conseil juridique, la première consultation se fait via l'association par la gérance. Visana fixe ses rabais selon la sinistralité et revoit ses contrats en général.

Vous trouverez d'autres informations concernant les offres d'assurance ici:

<http://drogisten.org/de/dienstleistungen>

7. Publications dans d-Inside, voire „Wirkstoff“

Au courant de l'année, l'organe d'information de l'Associations des Drogistes Suisse a été rebaptisé et nouvellement conçu. „d-Inside“ est devenu „Wirkstoff“. Dans pratiquement chaque édition nous publions un article de droit de notre association. En 2020, ceux-ci ont concerné les sujets suivants: questions juridiques concernant le travail en cas de pandémie, vacances, recommandations pour les contrats de travail existants, devoirs familiaux versus devoirs du travail, contrats de travail à durée déterminée et multi-emplois.

8. Contrat de travail collectif

Le contrat de travail collectif court comme par le passé. Au cours des dernières années, nous avons constaté que le CTC est accepté en grande partie et correctement appliqué. Une première indexation au coût de la vie eut lieu pour les salaires (au minimum) recommandés au 1.1.20. Pour l'année 2021 certaines adaptations du CTC concernant le congé de paternité nouvellement voté, sont prévues.

9. Visite de l'ESD / Publicité

Le comité directeur s'efforce toujours de trouver de nouvelles voies pour représenter notre association à l'extérieur et gagner de nouveaux membres. Car, seule une association d'employés bien représentée est discernée par des externes. C'est pourquoi nous avons publié en 2020 une série concernant l'importance des associations de personnel et faîtières; en octobre nous avons pu annexer le flyer des Employés droguistes Suisse au magazine „Wirkstoff“ (grâce à la généreuse contribution de l'Association suisse des droguistes, concernant le prix de l'annexe). Grâce à cela, nous avons pu comptabiliser plusieurs nouveaux membres. La visite de l'ESD n'a pas pu avoir lieu à cause du Covid.

10. Affiliation à des organisations faîtières

L'association des Employés droguistes Suisse s'engage pour les intérêts des employés de toutes branches et démontre sa solidarité envers les employés d'autres branches en s'affiliant à Travail.Suisse (<https://www.travailsuisse.ch>) et à l'Union des Employés de la Région de Bâle (www.arb-basel.ch). Les deux organismes faîtières s'engagent à divers échelons pour les intérêts des employés.

Travail.Suisse est l'organisation faîtière indépendante des employés au niveau de toute la Suisse et a lancé récemment l'initiative pour le congé de paternité. Bien que cela ait mis son temps, le congé de paternité de deux semaines, mis en place le 1.1.21, est dû au grand engagement de Travail.Suisse et d'autres organisations de personnel.

Pour le rapport de l'exercice

Regula Steinemann
Gérante

Bâle, en janvier 2021